

Madame, Monsieur,

Notre société s'est engagée dans une collaboration avec les services de l'AVIQ dans le cadre d'une expérience-pilote dénommée CONVERGENCE. L'objectif global de ce projet-pilote est de mieux faire correspondre l'offre de logements publics et les besoins des candidats-locataires.

Le présent courrier est adressé aux candidats-locataires qui ont fait valoir une reconnaissance de handicap et/ou dont le ménage se compose d'au moins une personne âgée.

Une meilleure connaissance des besoins spécifiques de nos candidats-locataires, **qui présentent une perte d'autonomie liée à l'âge, au handicap ou la maladie**, nous permettra de prendre en compte certains besoins incontournables et de proposer le meilleur logement possible pour y répondre. Il est toujours regrettable que des candidats soient amenés à refuser un logement qui lui est proposé parce que celui-ci ne peut être adapté pour satisfaire ses besoins. Pour tenter d'éviter au maximum ces refus, nous vous proposons de faire analyser vos besoins liés à une perte d'autonomie par les services spécialisés de l'AVIQ.

Le formulaire de demande d'analyse des besoins, complété et signé doit être renvoyé à notre société de logement. Nos services transmettront ces demandes à l'AVIQ, qui vous contactera pour vous proposer un rendez-vous. Plus concrètement, si vous (ou un membre de votre ménage) éprouvez des difficultés pour vous déplacer à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile, si vous n'êtes plus en capacité d'accéder à l'étage par un escalier, si l'utilisation d'une salle de bain ou des sanitaires « ordinaires » n'est pas aisée, nous vous encourageons à compléter cette demande d'analyse par l'AVIQ.

Une fois l'analyse des besoins réalisée, notre société sera informée du type de logement qui vous conviendrait le mieux et des adaptations qui seraient nécessaires pour vous garantir une bonne qualité de vie.

Dans le cadre de cette expérience-pilote, nous ne pouvons garantir que le logement qui vous sera proposé comportera déjà toutes les adaptations nécessaires. Mais il pourra être adapté en ce sens. De même, l'analyse des besoins qui sera réalisée par l'AVIQ ne garantira pas que vous soyez dans les conditions pour bénéficier d'une intervention financière de ses services pour réaliser les adaptations manquantes. Aucune donnée sensible ou relative à votre santé ne sera communiquée par l'AVIQ à nos services. Notre société a juste besoin de cette collaboration avec l'AVIQ pour s'assurer que, le moment venu, parmi les logements disponibles pour attribution, c'est **le logement** qui répondra le mieux à vos besoins qui vous sera proposé.

Il faut garder à l'esprit que certains de nos logements publics ont été adaptés ces dernières années (avec ou sans le soutien financier de l'AVIQ) pour satisfaire les besoins spécifiques des locataires qui les ont occupés et que ces adaptations sont donc déjà présentes dans ces logements. Il serait opportun que ces logements adaptés soient donc attribués à des personnes qui ont besoin de ces adaptations !

Enfin, soyez assurés que le fait de solliciter une analyse de vos besoins spécifiques par l'AVIQ n'aura aucune incidence sur vos points de priorité, ni le délai d'attente pour l'attribution d'un logement.

Si vous avez besoin d'aide pour compléter ce document ou si vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec nos partenaires de l'AVIQ :

Par mail à [convergence.namur@aviq.be](mailto:convergence.namur@aviq.be) ou par téléphone au 081 33 19 11.

Espérant que vous vous inscrirez à nos côtés dans cette démarche qui vise à l'amélioration du service rendu à nos candidats et locataires, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Ann-Catherine ODDIE  
Directrice Gérante